

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 1^{er} AVRIL 2025 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les membres du conseil suivants :

La conseillère siège no 1, Madame Cathy Roy, présente
La conseillère siège no 3, Madame Nadine Pesant, présente
La conseillère siège no 4, Madame Marjolaine Guillemette, présente
Le conseiller siège no. 5, Monsieur Martin Valcourt, présent
La conseillère siège no 6, Madame Sonia Cloutier, présente

Le siège no 2 est vacant.

Sous la présidence de Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire.

Assiste également à la séance, Madame Monique Polard, directrice générale.

Le quorum est constaté.

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance et vérification du quorum**
- 2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)**
- 3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025 (résolution)**
- 4. Période de questions : sujets divers**
- 5. Administration et finances**
 - 5.1 Rapport des conseillers responsables des comités (information)
 - 5.2 Finance :
 - 5.2.1 Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 4 février 2025 selon le règlement 527-23 (résolution)
 - 5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de mars 2025 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)
 - 5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)
 - 5.2.4 Rapport des activités financières – 2025-03-31 (dépôt)
 - 5.3 Arrérages des taxes et comptes divers – Envoi avis final (résolution)
 - 5.4 Élection générale municipale 2 novembre 2025
 - 5.4.1 Location des locaux à l'école St-Paul (résolution)
 - 5.4.2 Participation au Programme Électeurs en herbe (résolution)
 - 5.5 Fixation de la séance du mois de juillet 2025 – Avis public (résolution)
 - 5.6 Acceptation offres de services de Elli (Sherbrooke) : Infogérance, service de téléphonie, Internet, courriels et équipements (résolution)
 - 5.6.1 Avis à la MRC HSF : retrait de ligne téléphonique à Hôtel de Ville (résolution)
 - 5.6.2 Avis aux organismes municipaux pour leurs adresses courriel (résolution)

- 5.7 Acceptation de l'offre d'Alarme CSDR : remplacement des lignes téléphoniques dans trois bâtiments municipaux pour les systèmes d'alarme par des systèmes de liaison digitale GSM (résolution)
- 5.8 Programme de conversion de l'éclairage : Hôtel de Ville et chalet des loisirs (résolution)
- 5.9 Employés municipaux : congés annuels (résolution)
 - 5.9.1 Encadrement du travail : agent de loisirs (résolution)
- 5.10 Comité de suivi : Municipalité amie des aînés (MADA) (résolution)
- 5.11 MRC Haut-Saint-François :
 - 5.11.1 Projet vision stratégique (résolution)
 - 5.11.2 Parc solaire Valoris (résolution)
 - 5.11.3 PSL dans le HSF par notre ORH : participation à une enveloppe budgétaire (résolution)
- 5.12 PG Solution – Annulation du service « Portail de données immobilières et les frais associés à la transition » au 31 décembre 2025 (résolution)
- 5.13 Semaine de l'action bénévole – 27 avril au 3 mai 2025 – Activité de reconnaissance aux bénévoles : date et budget (résolution)
- 5.14 Résolution d'appui, à la demande faite par la FQM, à la Ministre des Affaires municipales concernant les enjeux des camps de jour (résolution)
- 5.15 Autorisation pour clé électronique pour HV (porte d'entrée principale) (résolution)
- 5.16 Suivi de la demande à la MRC HSF : rencontre publique sur le rôle d'évaluation (information)
- 5.17 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires
 - 5.17.1 Autorisation pour les prochaines rencontres liées aux dossiers (résolution)
- 6. Sécurité publique**
 - 6.1 Sécurité incendie
 - 6.1.1 Action collective – Camion Hino (résolution)
 - 6.1.2 Entériner les réparations du camion Hino (résolution)
- 7. Voirie**
 - 7.1 Entériner voyage de gravier pour réparation de l'entrée privée 175, rue de Ditton : ruissèlement provenant du fossé (réparation)
 - 7.2 Travaux printaniers :
 - 7.2.1 Achat asphalte froid,
 - 7.2.2 Travaux de balayage des pistes cyclables (trottoirs)
- 8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)**
 - 8.1 Service de collecte de l'Est - Affichage pour conducteur temporaire (résolution)
 - 8.2 ÉEQ – Bac bleu : inventaire repris (résolution)
 - 8.3 Étude de vulnérabilité des puits d'eau potable – demandes d'estimations (résolution)
 - 8.4 Poste de pompage principal :
 - 8.4.1 Réparation pour infiltration (résolution)
 - 8.4.2 Vérification complète de l'infrastructure (résolution)
 - 8.5 Programme TECQ 2024-2028 – Annulation mandat pour plan d'intervention (résolution)
 - 8.6 MRC HSF – Mesure et vidange des fosses septiques 2025 : information aux propriétaires (résolution)

- 8.7 Entériner les travaux pour débloquer le réseau d'égout : rue de Ditton (2025-03-26) (résolution)
- 8.8 Travaux de remplacement des canalisations des réseaux au Parc Walter-MacKenzie (résolution)
- 8.9 Journées écocentre mobile – Dates et informations (résolution)
- 8.10 Location de conteneur pour les encombrants et frais (résolution)
- 8.11 Récupex : collecte de vêtements – Date et publicité (résolution)

9. Aménagement, urbanisme et développement

- 9.1 Projet SHED – Annulation de l'ajout des extensions (résolution)
- 9.2 MRC HSF – FRR Volet 2 2025-2026 – Dépôt de projet (résolution)

10. Loisir et culture

- 10.1 Camp de Scotstown-Hampden : service 2025 (résolution)
 - 10.1.1 Remboursement d'une partie de l'aide financière de la période estivale 2024 (résolution)
 - 10.1.2 Assemblée générale annuelle (résolution)
- 10.2 Parc intergénérationnel : Entente avec le CRIFA – annulation (résolution)
- 10.3 Cœur Villageois – Contribution financière 2025 (résolution)
- 10.4 Demande d'utilisation de la patinoire par le Club pickleball (résolution)

11. Demande de soutien financier, commandite, etc.

- 11.1 Action Saint-François : activités de nettoyage des rives, de plantation d'arbres et de sensibilisation en 2025 (résolution)
- 11.2 La Relève du HSF - Demande de commandite Projet Dans Mon Sac À Dos Édition 2025 (résolution)
- 11.3 UPA Estrie – Banquet des champs (résolution)
- 11.4 Club Quad Mont-Mégantic – FestiQuad

12. Correspondance et nouveaux dossiers depuis l'envoi de l'ordre du jour et varia

- 12.1 _____
- 12.2 _____
- 12.3 _____

13. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

14. Fin de la rencontre (résolution)

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

La séance est publique.

Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, souhaite la bienvenue aux personnes présentes dans l'assistance.

Le quorum est constaté.

2. Adoption de l'ordre du jour (résolution)

ATTENDU QUE les membres du conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance;

2025-04-129

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que l'ordre du jour est accepté.

ADOPTÉE

3. **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025 (résolution)**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont reçu le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025 par courrier électronique entre le le 23 mars 2025 pour la l'atelier devant avoir lieu le 25 mars 2025 ainsi que le 28 mars avec les documents pour la séance du conseil prévue ce soir;

ATTENDU QUE les procès-verbaux doivent être approuvés par les membres du conseil qui étaient présents lors de ces séances du conseil;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-130

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 mars 2025 est adopté tel qu'il été remis aux membres du conseil.

ADOPTÉE

4. **Période de questions : sujets divers**

Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, répond aux questions des gens présents dans l'assistance ainsi que Madame Sonia Cloutier.

5. **Administration et finances**

5.1 **Rapport des conseillers responsables des comités (information)**

Les membres du conseil font rapport :

Monsieur Marc-Olivier Désilets, Maire, explique que des changements au niveau de l'administration de la MRC du Haut-Saint-François sont en cours.

Madame Cathy Roy, conseillère, indique qu'elle a participé à une rencontre pour le projet « Murmures de chez nous » pour la projection du projet.

Madame Sonia Cloutier, conseillère, mentionne que le nouveau comité des Loisirs Hampden-Scotstown est très dynamique et prépare les festivités de la Fête de la pêche et la Fête nationale du Québec.

5.2 **Finance :**

5.2.1 **Entériner les dépenses sans autorisation effectuées depuis la séance du 4 mars 2025 selon le règlement 527-23 (résolution)**

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 527-23 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les normes du règlement 527-23 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2025-04-131

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1er AVRIL 2025

Que le conseil municipal entérine les dépenses qui étaient non prévues et qui ont été effectuées depuis la dernière séance au montant de 4 136,58 \$ selon la liste remise aux membres du conseil, soit :

Fournisseur	Description	Montant
Maheux, Jocelyne	Voirie : remb. Sacs vides pr sable (400)	162,88 \$
Municipalité de la Patrie	Service de collecte de l'Est - Remplacement bac 1100 L	647,25 \$
VAUSCO	Serv. Inc. - Vérification mécanique annuelle véhicules	762,51 \$
Excavation Richard Blais et Fils Inc.	Voirie - 1 vyage 0-3/4 - rue de Ditton - Accum. Eau	586,37 \$
Excavation Richard Blais et Fils Inc.	Voyage pierres concassées noires	615,12 \$
Service Bell-eau-clerc Inc.	Débloquer égout rue de Ditton caméra	1 362,45 \$
	TOTAL :	4 136,58 \$

ADOPTÉE

5.2.2 Liste des comptes et salaires payés au cours du mois de mars 2024 ainsi que les comptes courants à payer (résolution)

La liste des comptes est remise aux membres du conseil :

Haut St-François, Le	Espace publicitaire 2025	1 027,70 \$
Bell Canada	Bureau 2e ligne	108,71 \$
Bell Canada	Téléphone caserne et garage municipal	109,71 \$
Bell Canada	Téléphone - Poste de chlore	97,27 \$
Bell Canada	Téléphone - Station épuration	97,27 \$
Hydro Québec	Garage municipal	2 842,41 \$
Visa - LSHLC_# 1	Carburant - Camion # 1 - 2025-03-04	384,07 \$
Visa - LSHLC_# 1	Carburant - Camion # 1 - 2025-03-05	378,21 \$
Visa - LSHLC_# 1	Carburant - Camion # 1 - 2025-03-10	374,74 \$
Cloutier, Rémi	Entr. hiver rues et chemin d'accès 4/5	6 611,06 \$
Désilets, Marc-Olivier	Frais d'utilisation de leur portable pers.	25,00 \$
Cathy Roy	Frais d'utilisation de leur portable pers.	25,00 \$
Pesant, Nadine	Frais d'utilisation de leur portable pers.	25,00 \$
Cloutier, Sonia	Frais d'utilisation de leur portable pers.	25,00 \$
Maheux, Jocelyne	Voirie : remb. Sacs vides pr sable (400)	162,88 \$
Dubé Équip. Bureau	Estampe sceau de Ville de Scotstown	75,70 \$
CNESST	Protection personnelle élus et ajus. 2024	376,18 \$
Alarme CSDR	Prog. Changement heure	24,43 \$
Municipalité La Patrie	Service de collecte de l'Est – Remp. bac 1100 L	647,25 \$
Valoris / Régie Interm.	Traitement du putrescible	89,02 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	62,50 \$
Coop. Agr. La Patrie	Matériaux pr étagère local Loisirs	317,01 \$
Visa – Administration	Frais poste Info-Scotstown - Mars 2025	57,45 \$
Visa – Incendie	Carburant 2025-02-02	70,79 \$
Visa – Incendie	Serv. Incendie – fournitures	7,99 \$
SAAQ	Immatriculation - JohnD_Chev_Freig_4 Hino_West	666,73 \$
Visa - LSHLC_# 1	Carburant - Camion # 1 - 2025-03-11	333,28 \$
Visa - LSHLC_# 1	Carburant - Camion # 1 - 2025-03-12	333,41 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1er AVRIL 2025

Charron, René	Serv. Inc. - Dépl. MRC HSF - Renc. directeurs - 6-03	49,28 \$
VAUSCO	Serv. Inc. - Vérification méc. Annuelle véhicules	762,51 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	148,75 \$
Charron, René	Serv. Inc. - Remb. Nourriture intervention -2024-08-09	55,04 \$
Exc. R. Blais et Fils	Voirie - 1 voy. 0-3/4 - rue de Ditton – Accum. Eau	586,37 \$
Coop solidarité SIDC	Liquide servo direc - Camion # 3	7,45 \$
Coop solidarité SIDC	Carburant - Camion # 3 - 2025-03-05	107,70 \$
Coop solidarité SIDC	Carburant - Camion # 3 - 2025-03-04	140,16 \$
Coop. Agr. La Patrie	Carburant - Camion # 3 - 2025-03-04	120,54 \$
Coop. Agr. La Patrie	Carburant - Camion # 3 - 2025-03-03	250,90 \$
Cain Lamarre	Dossiers juridiques_Let-rés-soc_ inf-règl-arbres	1 705,66 \$
Municipalité Hampden	Déneig. 3/5 - Ditton_Albert_MacN	3 971,63 \$
Déziel HMI Inc.	Serv_inc - Camion Hino - réparation et inspection mécanique annuelle	789,42 \$
Hydro Québec	Hôtel de Ville	2 139,01 \$
Visa - LSHLC_# 1	Carburant - Camion # 1 - 2025-03-17	344,37 \$
Visa - LSHLC_# 1	Carburant - Camion # 1 - 2025-03-18	322,48 \$
Coop. Agr. La Patrie	Carburant - Camion # 3 - 2025-03-10	228,69 \$
Coop. Agr. La Patrie	Carburant - Camion # 3 - 2025-03-11	119,39 \$
Coop solidarité SIDC	Carburant - Camion # 3 - 2025-03-10	155,99 \$
Coop solidarité SIDC	Carburant - Camion # 3 - 2025-03-12	187,21 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	1 850,00 \$
Visa - LSHLC_# 1	Carburant - Camion # 1 - 2025-03-19	336,78 \$
Coop. Agr. La Patrie	Carburant - Camion # 3 - 2025-03-17	252,35 \$
Coop solidarité SIDC	Carburant - Camion # 3 - 2025-03-19	84,59 \$
Coop solidarité SIDC	Carburant - Camion # 3 - 2025-03-17	155,68 \$
Coop solidarité SIDC	Carburant - Camion # 3 - 2025-03-17	175,53 \$
Ressorts Robert	Serv_col_Est - Urée et lave-vitre	248,07 \$
CMP MAYER INC.	Serv_inc - Gants (9)	2 073,28 \$
Visa - LSHLC_# 1	Carburant - Camion # 1 - 2025-03-24	149,50 \$
Coop solidarité SIDC	Carburant - Camion # 3 - 2025-03-19	263,73 \$
Coop solidarité SIDC	Carburant - Camion # 3 - 2025-03-25	236,20 \$
Coop solidarité SIDC	Carburant - Camion # 3 - 2025-03-26	181,77 \$
Coop solidarité SIDC	Carburant - Camion # 3 - 2025-03-26	173,33 \$
AQUATECH	Expl. réseaux aqueduc_égout – Mars	5 499,25 \$
Municipalité Hampden	Contribution projet FRR 4 – Parc	4 100,53 \$
Eurofins Environex	Analyse eau potable	159,53 \$
Eurofins Environex	Analyse eau usée	403,56 \$
Exc. R. Blais et Fils	voyage pierres concassées noires	615,12 \$
Valoris / Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	80,00 \$
POLARD, Monique	Déplac. : East Angus: Conf_IA + Sherb_clôt+Elli	136,85 \$
Visa - LSHLC_# 1	Carburant - Camion # 1 - 2025-03-25	327,30 \$
Visa - LSHLC_# 1	Carburant - Camion # 1 - 2025-03-26	324,64 \$
DUBÉ, DIANE	Frais concierge : 6,5 h	162,50 \$
FQM Assurances	Avenant - Ajout postes pompage	1 194,64 \$
Bell Canada	Bureau - 2e ligne	108,71 \$
Bell Canada	Garage municipal et caserne	109,84 \$
Bell Canada	Poste de chlora	97,27 \$
Bell Canada	Station épuration	97,27 \$
Service Bell-eau-clerc	Débloquer égout rue de Ditton_caméra	1 362,45 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1er AVRIL 2025

Chambre comm. HSF	Conférence Intelligence Artificielle	40,24 \$
Hydro Québec	Éclairage public	688,46 \$
Fonds d'Inf. territoire	Frais avis mutation	7,20 \$
Agences des douanes	Remise de l'employeur - Mars	2 682,59 \$
Revenu du Québec	Remise de l'employeur - Mars	6 519,64 \$
Salaire	Du 2025-03-01 au 2025-03-31	23 637,48 \$
	Total :	86 084,20 \$

2025-04-132

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que les comptes sont acceptés et que la directrice générale est autorisée a procédé aux paiements des comptes.

ADOPTÉE

5.2.3 Engagement de dépenses (résolution)

2025-04-133

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de septembre à la somme de 39 050,00 \$:

ENGAGEMENT DES DÉPENSES		Février
# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	300,00 \$
02-110-00-459	Réception	100,00 \$
Sous-total		400,00 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	250,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	250,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	250,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau incluant les photocopies	400,00 \$
02-130-01-414	Informatique - renouvellement licence Office 365	- \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	800,00 \$
Sous-total		1 950,00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	200,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	50,00 \$
02-220-00-516	Location machineries	300,00 \$
02-220-00-520	Ent. Rép. Bornes fontaines	1 000,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	1 000,00 \$
02-220-00-630	Carburant	200,00 \$
02-220-00-635	Mousse et produits chimiques	400,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces., rép. incendie	200,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements (chemises, pantalons, etc.)	500,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements	400,00 \$
02-220-01-652	Remplissage bonbonnes	400,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1er AVRIL 2025

Sous-total		4 650,00 \$
VOIRIE		
02-320-00-510	Location machineries	1 000,00 \$
02-320-00-521	Entretien chemins trottoirs	300,00 \$
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules entretien réparation	300,00 \$
02-320-00-620	Gravier, asphalte, abat-poussière	1 500,00 \$
02-320-00-630	Carburant huile graisse diesel	600,00 \$
02-320-00-640	Petits outils accessoires	150,00 \$
02-320-00-650	Ent. Et réparation équipement outils	300,00 \$
02-320-00-684	Équipements sécurité pour employés	100,00 \$
Enlèvement de la neige		
02-330-00-513	Location équipements	- \$
02-330-00-525	Entretien et réparation - Véhicules	300,00 \$
02-330-00-631	Carburant, huile et graisse	1 000,00 \$
02-330-00-640	Pièces et accessoires	150,00 \$
02-330-00-684	Équipement sécurité pour employés	50,00 \$
Sous-total		5 950,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	400,00 \$
02-412-00-520	Poste chlore - Entretien bâtiment	300,00 \$
02-412-00-635	Produits chimiques (eau potable)	400,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	1 500,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	1 000,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	300,00 \$
02-413-00-640	Pièces et accessoires	1 000,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	550,00 \$
02-414-00-522	Entretien bâtiment	200,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	500,00 \$
02-414-00-635	Produits chimiques	200,00 \$
02-414-00-513	Location machineries	600,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	700,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Service intermunicipal LSHLC		
02-455-55-310	LSHLC - Frais déplacement et repas	100,00 \$
02-455-55-446	LSHLC - Services chauffeur de camion	1 000,00 \$
02-455-55-525	LSHLC - Entretien/réparation véhicules	5 000,00 \$
02-455-55-631	LSHLC - Carburant camion Western Star 2024 # 1	8 000,00 \$
02-455-55-633	LSHLC - Carburant camion Inter 2006 # 3	- \$
02-455-55-640	LSHLC - Pièces et accessoires	250,00 \$
02-455-55-684	LSHLC - Équipement, vêtement sécurité	300,00 \$
02-455-55-724	LSHLC - Achat équipements	500,00 \$
Sous-total		23 600,00 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Sous-total		- \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire entretien et réparation	100,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1er AVRIL 2025

02-701-50-513	Location machineries	400,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains	500,00 \$
02-701-50-522	Entretien bâtiments	300,00 \$
02-701-50-523	Entretien équipements	400,00 \$
02-701-50-630	Parcs - Patinoire : carburant, huile	500,00 \$
02-701-52-951	Piste cyclable Marécage des Scots	300,00 \$
Sous-total	2 500,00 \$	
TOTAL	TOTAL:	39 050,00 \$

ADOPTÉE

5.2.4 Rapport des activités financières – 2025-03-31 (dépôt)

Le rapport des activités de fonctionnement à des fins fiscales en date du 1^{er} avril au lieu du rapport du 31 mars 2025 a été remis de façon électronique aux membres du conseil avec les documents pour la séance du 1er avril 2025.

5.2.5 Modification taux kilométrique remboursé pour 2025 (résolution)

Considérant que le règlement 533-24, adopté le 3 décembre 2024, stipule à l'article 20 le tarif remboursé par la ville pour l'utilisation d'un véhicule personnel lors des déplacements autorisés des élus et des employés ;

Considérant que le tarif actuel doit être ajusté pour refléter les changements des taux décrétés par Revenu Québec ;

Considérant que le tarif de remboursement applicable à la date d'adoption de cette résolution est de 0,72 \$ par kilomètre ;

2025-04-134

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que :

1. Le tarif de remboursement pour l'utilisation d'un véhicule personnel pour les déplacements autorisés des élus et des employés soit modifié pour s'ajuster au tarif de Revenu Québec, soit 0,72 \$ par kilomètre.
2. Cette modification prendra effet immédiatement à compter de l'adoption de cette résolution.
3. L'administration municipale est chargée de mettre à jour les procédures de remboursement en conséquence.

ADOPTION

5.3 Arrérages des taxes et comptes divers – Envoi avis final (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a envoyé par courrier ordinaire un avis de rappel en novembre dernier aux contribuables ayant des arrérages de taxes et des sommes dues à la ville ;

Considérant que le conseil municipal souhaite s'assurer que tous les propriétaires concernés soient informés de leur situation financière envers la municipalité ;

2025-04-135

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que :

1. Un dernier avis soit envoyé par courrier recommandé à tous les propriétaires ayant des sommes en arrérages dues de plus de 50 \$.
2. Cet avis précisera que le paiement complet des arrérages doit être effectué au plus tard le 30 juin de l'année en cours.
3. Il sera clairement indiqué que, faute de paiement dans le délai imparti, le dossier sera transmis à la MRC HSF, pour la vente pour taxes prévue en novembre et entraînant des frais supplémentaires.
4. Le conseil municipal encourage tous les contribuables à régulariser leur situation afin d'éviter des complications et des frais additionnels.

ADOPTÉE

5.4 Élection générale municipale 2 novembre 2025

5.4.1 Location des locaux à l'école St-Paul (résolution)

Considérant que les élections municipales doivent avoir lieu à l'automne 2025, conformément à la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités ;

Considérant que cette loi exige que les locaux où se déroule la votation soient accessibles aux personnes à mobilité réduite ;

Considérant que le conseil municipal souhaite garantir un accès équitable à tous les électeurs lors des élections ;

Considérant la nécessité d'un lieu approprié pour la tenue du vote par anticipation le 26 octobre et le scrutin principal le 2 novembre 2025 ;

2025-04-136

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal demande à l'école primaire Saint-Paul la possibilité de louer son gymnase pour ces élections.

Cette location inclura :

1. L'accès au gymnase pour les jours de vote par anticipation et de scrutin.
2. La fourniture du mobilier nécessaire pour l'organisation du vote.
3. L'accès à la salle de toilette pour le personnel électoral.
4. L'utilisation du WIFI pour faciliter les opérations de vote.

Le conseil municipal s'engage à respecter toutes les conditions nécessaires pour assurer l'accessibilité et le bon déroulement des élections dans le respect des normes en vigueur.

ADOPTÉE

5.4.2 Participation au Programme Électeurs en herbe (résolution)

Considérant l'importance de sensibiliser les jeunes à l'exercice de leur droit de vote et de renforcer la participation citoyenne au sein de notre municipalité ;

Considérant que le programme Électeurs en herbe, proposé par Élections Québec, offre une opportunité unique d'initier les enfants de 3 à 12 ans à la démocratie par le biais d'une simulation électorale ludique et immersive ;

Considérant que la Ville de Scotstown souhaite s'engager activement dans ce projet afin de rendre notre lieu de vote plus accueillant pour les familles et d'encourager l'implication des jeunes citoyens ;

2025-04-137

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que :

1. La Ville de Scotstown informe Élection Québec qu'elle souhaite participer au programme Électeurs en herbe lors des élections générales municipales de 2025.
2. Un espace sera réservé près de la table de vérification de l'identité des électeurs (TVIE) pour accueillir les jeunes électeurs.
3. La trousse Électeurs en herbe sera fournie au personnel désigné pour assurer le bon déroulement de l'activité.
4. Un membre du personnel sera désigné pour accueillir les enfants, les accompagner dans le processus de vote sur une question adaptée à leur âge, et leur remettre un tatouage temporaire en reconnaissance de leur participation.
5. Le dépouillement des votes sera effectué et les résultats seront transmis au plus tard le lendemain de l'élection.

ADOPTÉE

5.5 Confirmation de la date de la séance ordinaire du mois de juillet 2025 – Avis public (résolution)

Considérant que le 1er juillet 2025 est un jour férié en raison de la Fête du Canada, qui tombe un mardi, jour habituel de la séance du conseil municipal ;

Considérant que le conseil municipal souhaite respecter cette journée de célébration nationale et permettre à tous les citoyens de profiter d'un jour férié et participer aux festivités dans la région ;

2025-04-138

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la séance du conseil municipal prévue pour le 1er juillet 2025 soit déplacée au 8 juillet 2025 à 19h en raison de la Fête du Canada, jour férié.

Qu'un avis public sera diffusé sur le site web de la ville, sur la page Facebook de la ville, ainsi que dans l'Info-Scotstown afin d'informer tous les citoyens de ce changement.

ADOPTÉE

5.6 Acceptation offres de services de Elli (Sherbrooke) : Infogérance, service de téléphonie, Internet, courriels et équipements (résolution)

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François a décidé de démanteler la fibre optique intermunicipale lors de l'atelier du conseil en décembre 2024, et que toutes les entités branchées sur cette fibre doivent être autonomes avant le 1er septembre 2025 ;

Considérant l'importance d'assurer la continuité des services d'internet, de téléphonie et d'assistance technique pour l'administration municipale ;

Considérant que la Ville de Scotstown a sollicité des estimations auprès de l'entreprise Elli Complice TI de Sherbrooke pour les services d'infogérance, d'internet et de téléphonie IP ;

2025-04-139

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown accepte les propositions suivantes de Elli Complice TI :

1. **Contrat d'entente d'infogérance (36 mois) :**
 - Frais de mise en place des services : 2 397,50 \$
 - Frais mensuels : 134,95 \$ / mois
2. **Contrat d'entente d'infogérance pour la téléphonie IP (36 mois) :**
 - Frais de mise en place des services : 1 095 \$
 - Frais mensuels : 217,60 \$ / mois
3. **Proposition 664v4 :** Achat de postes, serveurs et accessoires :
7 105,24 \$
4. **Proposition 671v3 :** Licences Microsoft 365 :
 - Frais de migration : 3 788,43 \$
 - 188,20 \$ / mois
5. **Proposition 672v3 :** Cloud pour la téléphonie et boîte vocale :
 - Frais de mise en service : 1 095 \$
 - 250,19 \$ / mois

La MRC s'est engagée à assurer la redirection des courriels de l'ancien au nouveau nom de domaine (incluant un message à ceux qui envoient des courriels indiquant la nouvelle adresse modifiée pour une période allant jusqu'au maximum 17 janvier 2026 (à cause d'un renouvellement de licence) (la date réelle mentionnée sera moins éloigné).

De plus, l'administration municipale devra procéder au changement de ses numéros de téléphone et d'adresse courriel, et s'assurer d'informer les citoyens, clients, fournisseurs, le ministère et tous ses contacts des modifications apportées.

ADOPTÉE

5.6.1 Avis à la MRC HSF : échéancier pour retrait des services de la MRC HSF – Démantèlement du réseau de fibre optique (résolution)

Considérant que le Conseil de la MRC du Haut-Saint-François a adopté la démarche pour le processus de démantèlement de la fibre optique intermunicipale ;

Considérant que la Ville de Scotstown a décidé d'entamer un partenariat avec une entreprise privée afin d'obtenir des services d'internet, de téléphonie, de courriels et des licences nécessaires pour ces services ;

2025-04-140

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le Conseil Municipal de la Ville de Scotstown informe la MRC du Haut-Saint-François de l'échéancier pour la mise en place des services Internet, téléphonie et autres le 30 juin 2025 maximum.

Cette résolution est adoptée afin d'assurer une transition harmonieuse vers les nouveaux services et de garantir la continuité des communications pour les citoyens de Scotstown.

ADOPTÉE

5.6.2 Avis aux organismes municipaux pour leurs adresses courriel (résolution)

Considérant que le Conseil de la MRC du Haut-Saint-François a adopté la démarche pour le processus de démantèlement de la fibre optique intermunicipale ;

Considérant que cette décision impacte directement la Ville de Scotstown ainsi que plusieurs organismes municipaux qui bénéficiaient des services d'Internet, de téléphonie IP et de courriel fournis par la MRC ;

Considérant que la Ville de Scotstown doit désormais se trouver un nouveau fournisseur pour ces services, ce qui entraînera des frais potentiellement plus élevés ;

Considérant la nécessité d'informer les organismes concernés que les services qu'ils recevaient de la MRC seront interrompus ;

2025-04-141

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que :

1. La Ville de Scotstown a adopté la résolution 2024-04-139 octroyant à un nouveau fournisseur ses services d'Internet, de téléphonie IP et de courriel.
2. La Ville de Scotstown informera officiellement tous les organismes municipaux concernés de la cessation des services fournis par la MRC et les encouragera à rechercher également de nouveaux fournisseurs pour leurs besoins en Internet et en courriel.
3. Un suivi sera effectué pour s'assurer que la transition vers les nouveaux fournisseurs se déroule de manière fluide et que les besoins des utilisateurs soient satisfaits.

La MRC s'est engagée à assurer la redirection des courriels de l'ancien au nouveau nom de domaine (incluant un message à ceux qui envoient des courriels indiquant la nouvelle adresse modifiée pour une période allant jusqu'au maximum 17 janvier 2026 (à cause d'un renouvellement de licence) (la date réelle mentionnée sera moins éloigné).

ADOPTÉE

5.7 Acceptation de l'offre d'Alarme CSDR : remplacement des lignes téléphoniques dans trois bâtiments municipaux pour les systèmes d'alarme par des systèmes de liaison digitale GSM (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown doit assurer la protection de ses bâtiments principaux contre les intrusions, les incendies et le vol par le biais de systèmes d'alarme reliés aux lignes téléphoniques de la compagnie Bell ;

Considérant qu'une étude de réduction des coûts téléphoniques a été réalisée et qu'une estimation a été reçue pour l'installation d'un nouveau module GSM, permettant aux panneaux actuels des systèmes d'alarme de communiquer de manière cellulaire avec la centrale d'alarme, sans nécessiter le remplacement complet du système existant ;

Considérant les soumissions jointes #10720, 10721 et 10722 pour la Municipalité de Scotstown, le Poste de chloration et l'Usine de traitement d'eau ;

2025-04-142

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte les estimations de la compagnie Alarme CSDR suivantes :

1. Pour chacun des bâtiments, un achat et des frais d'installation s'élevant à 568,56 \$ incluant les taxes.
2. Des frais mensuels pour chacun des bâtiments de 21,08 \$ plus taxes pour l'année 2025.

Cette résolution vise à garantir la sécurité des infrastructures de la ville tout en optimisant les coûts liés aux systèmes d'alarme.

ADOPTÉE

5.8 Programme de conversion de l'éclairage : Hôtel de Ville et chalet des loisirs (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a reçu une offre de DH Éclairage, accrédité par Hydro-Québec, pour réaliser des conversions d'éclairage au DEL, permettant ainsi de réaliser des économies sur les coûts d'énergie et d'améliorer la durabilité des luminaires ;

Considérant l'engagement de DH Éclairage envers la communauté et son offre généreuse de convertir gratuitement l'éclairage du centre communautaire de la Ville de Scotstown ;

Considérant que cette opportunité doit être saisie avant le 31 mars, date à laquelle un nouveau programme, moins avantageux, remplacera l'actuel ;

Considérant que l'administration du programme d'Hydro-Québec est gérée par DH Éclairage ;

2025-04-143

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que :

1. La Ville de Scotstown entérine la une demande déposer pour participer au programme de conversion d'éclairage au DEL pour l'Hôtel de Ville, qui sert également de centre communautaire, ainsi que pour le chalet des loisirs.

2. La directrice générale de la Ville de Scotstown est autorisée à remplir et à soumettre le formulaire de demande pour et au nom de la Ville.
3. Cette résolution confirme le dépôt de la demande le 27 mars 2025.
4. Les membres du conseil municipal demandent un éclairage de teinte « blanc chaud ».

ADOPTÉE

5.9 Employés municipaux : congés annuels (résolution)

Considérant que les employés municipaux ont droit à des congés annuels conformément aux normes du travail en vigueur ou selon les stipulations de leur contrat d'emploi ;

Considérant que le conseil a reçu et examiné la liste des dates de congés demandés par les employés ;

2025-04-144

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que :

1. Le conseil accepte la liste des congés annuels demandés par les employés, telle qu'elle a été présentée.
2. Pour les employés qui n'ont pas encore exprimé leurs dates de congés, il est convenu que les membres du conseil seront informés lors des prochaines séances du conseil afin de prendre les décisions appropriées.

Cette résolution est adoptée afin de garantir le respect des droits des employés tout en assurant une bonne organisation des services municipaux.

ADOPTÉE

5.9.1 Encadrement du travail : agent de loisirs (résolution)

Considérant que Madame Alexandra Bonin embauchée à titre d'agente en loisirs pour un programme de ressource en loisirs en commun pour les Municipalités de Hampden et Weedon ainsi que la Ville de Scotstown ;

Considérant que le programme est géré par la municipalité de Weedon et qu'elle est responsable du projet ;

Considérant la nécessité de clarifier les mandats qui lui sont confiés afin d'assurer une bonne gestion et un bon déroulement des activités;

Considérant que le conseil municipal de Scotstown souhaite établir une structure d'encadrement de travail pour optimiser l'organisation des horaires et des exigences liées aux demandes d'autorisation pour participer à des rencontres, ainsi que pour les absences;

2025-04-145

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que :

1. Le conseil municipal veut déterminer et formaliser les mandats spécifiques confiés à Madame Alexandra Bonin dans le cadre de ses fonctions.
2. Le conseil municipal adopte une structure d'encadrement de travail qui inclut :
 - Un horaire de travail défini pour Madame Bonin.
 - Des exigences claires pour les demandes d'autorisation de participation à des rencontres.
 - Un protocole pour les demandes d'absence.
 - L'obligation de remettre des rapports hebdomadaires sur l'avancement des projets et des activités ainsi que l'horaire de travail effectué.
3. Cette résolution entre en vigueur immédiatement et sera communiquée aux Municipalités de Hampden et Weedon avec la condition de l'encadrement.

ADOPTÉE

5.10 Comité de suivi : Municipalité amie des aînés (MADA) (résolution)

ATTENDU QUE l'adoption d'une politique de la famille et des aînés nécessite la création d'une structure de suivi;

ATTENDU QUE la mise en place d'un comité est fondamentale au cheminement de la politique de la famille et des aînés;

ATTENDU QUE la politique de la famille et des aînés est une manière de penser et d'agir qui concerne l'ensemble des champs d'intervention de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-146

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown procède à la création d'un comité suivi de la politique de la famille et des aînés (PFMMADA) sous la responsabilité de l' élu responsable des questions familiales et des aînés.

Que les personnes suivantes forment le comité de suivi :

Marjolaine Guillemette

Lisa Irving

Jacky Mathieu

Chantal Ouellet

Manon Roy, Directrice générale Municipalité Hampden

Monique Polard, Directrice générale Ville de Scotstown

Agent en loisir

Le comité PFM-MADA aura pour mandat d'assurer le suivi et l'évaluation du plan d'action :

- en exerçant un rôle de suivi afin d'en assurer la continuité et la pérennité;
- en priorisant les éléments du plan d'action;
- en favorisant l'implication des directions de services dans la définition et l'application des mesures qui assureront la mise en œuvre de la politique de la famille et des aînés;
- d'assurer le lien entre les instances municipales et la communauté sur la politique de la famille et des aînés;

- d'assister le conseil dans l'étude de dossiers susceptibles de faire l'objet de règlement ou de politique ayant une incidence sur la politique de la famille et des aînés;
- grâce à son expertise, de jouer un rôle consultatif et de vigilance;
- d'identifier des stratégies pour inciter les entreprises et les organismes de la municipalité à intégrer le principe « penser et agir familles et aînés »;
- de sensibiliser les décideurs à l'importance des familles et des aînés dans tout le processus de décisions, et ce, quel que soit le champ d'intervention (politique, économique, social, culturel).

Il est également résolu que l'agente en loisirs soit mandatée pour procéder au suivi du Plan d'action de la politique et sa mise en œuvre avec le comité de suivi.

ADOPTÉE

5.11 MRC Haut-Saint-François :

5.11.1 Projet vision stratégique (résolution)

CONSIDÉRANT QUE la MRC a signifié à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, par sa résolution numéro 2024-02-539 adoptée le 21 février 2024, son intention d'entreprendre le processus de révision de son SAD;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 2.3 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ c. A-19.1) [ci-après citée, la Loi], la MRC est tenue de maintenir en vigueur, en tout temps, un énoncé de sa vision stratégique du développement culturel, économique, environnemental et social de son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'énoncé a été adopté le 16 octobre 2024 par la résolution 2024-10-720;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 2.6 de la Loi, la MRC a transmis aux municipalités de son territoire le projet d'énoncé;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des articles 2.7 et 2.20 de la Loi, les municipalités disposent d'un délai de 120 jours afin de transmettre à la MRC leurs commentaires par rapport au projet d'énoncé;

CONSIDÉRANT QUE dans une optique de démarche concertée, la MRC trouve important que la municipalité se prononce sur ce projet d'énoncé;

CONSIDÉRANT QUE la MRC a également présenté le projet d'énoncé à sa population (7 novembre) ainsi qu'aux organismes partenaires du territoire (24 octobre) et que ces derniers ont eu l'opportunité d'apporter leurs commentaires lors de ces présentations;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge que la démarche de consultations réalisée par la MRC auprès de la collectivité ainsi que le projet d'énoncé qui en résulte a permis de bien définir les enjeux à venir;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'énoncé tient compte des préoccupations et des valeurs émises par la collectivité;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'énoncé proposé définit un langage rassembleur pour le développement culturel, économique, social et environnemental de la collectivité et qu'à cet effet, la municipalité adhère aux grands principes faisant partie prenante de ce dernier;

EN CONSÉQUENCE,

2025-04-147

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la municipalité est en accord avec le projet d'énoncé de vision stratégique de la MRC.

ADOPTÉE

5.11.2 Parc solaire Valoris (résolution)

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François a proposé la réalisation d'un parc solaire sur les cellules d'enfouissement fermées de Valoris, en partenariat avec une entreprise privée, dans le but de générer des revenus pour la région ;

Considérant que ce projet s'inscrit dans une démarche de développement durable et d'innovation énergétique, contribuant ainsi à la transition vers des sources d'énergie renouvelable ;

Considérant que la MRC a sollicité l'avis des municipalités concernant leur intention d'exercer leur droit de retrait pour ne pas participer au projet ;

Considérant que la Ville de Scotstown reconnaît l'importance de ce projet pour le développement économique et environnemental de la région;

2025-04-148

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que :

1. La Ville de Scotstown accepte de participer au projet de parc solaire proposé par la MRC du Haut-Saint-François sur les anciennes cellules d'enfouissement de Valoris.
2. La Ville s'engage à collaborer avec la MRC et l'entreprise privée partenaire pour assurer la mise en œuvre efficace et durable de ce projet.
3. La Ville mandate son représentant au sein de la MRC pour prendre part aux discussions et décisions relatives à la réalisation de ce parc solaire.
4. La Ville de Scotstown se réserve le droit de réévaluer sa participation au projet en fonction des développements futurs et des impacts sur la communauté.

ADOPTÉE

5.11.3 PSL dans le HSF par notre ORH : participation à une enveloppe budgétaire (résolution)

Considérant que le Programme de Supplément au Loyer (PSL) a pour objectif de permettre aux ménages à faible revenu d'accéder à des

logements dans le marché locatif privé, ainsi que dans des coopératives d'habitation (COOP) et des organismes sans but lucratif (OSBL) ;

Considérant que ce programme permet aux locataires de ne payer qu'un loyer équivalent à 25 % de leur revenu, rendant ainsi le logement plus abordable pour les familles dans le besoin ;

Considérant que l'admissibilité au PSL est déterminée par plusieurs critères, notamment le revenu total du ménage pour l'année civile précédant le début du bail ;

Considérant que le PSL couvre la différence entre le loyer que le locataire doit payer (25 % de son revenu) et le loyer convenu avec le propriétaire, garantissant ainsi un soutien financier essentiel ;

Considérant que le financement du PSL est partagé, avec 10 % pris en charge par la municipalité et 90 % par la Société d'Habitation du Québec (SHQ) ;

2025-04-149

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown affirme son engagement envers le Programme de Supplément au Loyer (PSL) et veut soutenir les ménages à faible revenu en leur offrant des solutions pour profiter de logement abordable et accessible ;

QUE la Ville de Scotstown s'engage à soutenir les ménages à faible revenu en contribuant à même son surplus accumulé non affecté, d'un montant de mille dollars (1 000\$), pour faciliter l'accès à un logement lors de l'implémentation d'un nouveau PSL sur son territoire ;

De plus, il est proposé que la municipalité explore des moyens supplémentaires pour renforcer ce programme et améliorer l'accès au logement pour tous les citoyens, en collaboration avec la SHQ et d'autres partenaires communautaires.

ADOPTÉE

5.12 PG Solution – Annulation du service « Portail de données immobilières et les frais associés à la transition » au 31 décembre 2025 (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown utilise le service de Portail de Données immobilières depuis plusieurs années, initialement offert par Infotech, devenu PG Solutions, à des conditions très raisonnables ;

Considérant que PG Solutions a récemment décidé de modifier ses tarifs, en introduisant des frais de gestion de projet, des frais de démarrage et des frais de formation à distance, à compter du 1er janvier 2026 ;

Considérant que ces changements tarifaires sont jugés très onéreux pour la Ville de Scotstown ;

2025-04-150

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown informe PG Solutions de sa décision de mettre fin au service de Portail de Données immobilières, et ce, à compter du 31 décembre 2025.

De plus, la Ville de Scotstown s'engage à étudier les options disponibles pour offrir un service similaire aux professionnels de l'immobilier (notaires, avocats) ainsi qu'aux entreprises (institutions financières, assurances, etc.) afin de garantir l'accès aux données relatives au rôle d'évaluation, au rôle de taxation et au relevé de taxes.

Cette résolution est adoptée dans le but de protéger les intérêts financiers de la Ville tout en continuant à fournir un service essentiel à ses citoyens et aux professionnels du secteur immobilier.

ADOPTÉE

5.13 Semaine de l'action bénévole – 27 avril au 3 mai 2025 – Activité de reconnaissance aux bénévoles : date et budget (résolution)

Considérant l'importance des bénévoles dans le développement et l'épanouissement de notre ville, le Conseil Municipal souhaite exprimer sa reconnaissance envers ces citoyens dévoués qui contribuent activement à la vie communautaire ;

Considérant que la Semaine de l'Action Bénévole se déroulera du 27 avril au 3 mai 2025, le Conseil Municipal, en partenariat avec la Municipalité de Hampden, propose d'organiser une soirée spéciale en l'honneur des bénévoles ;

2025-04-151

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que :

1. Le Conseil Municipal invite tous les bénévoles de la ville à une soirée de reconnaissance qui se tiendra durant la Semaine de l'Action Bénévole.
2. Un budget au montant de deux cents dollars (200 \$) est adopté pour cette soirée, afin d'offrir des bouchées et des breuvages aux participants, en signe de gratitude pour leur engagement et leur contribution à notre communauté.
3. Les détails concernant la date, le lieu et le programme de la soirée seront communiqués ultérieurement, afin d'assurer la participation d'un maximum de bénévoles.

Cette initiative vise à renforcer les liens au sein de notre communauté et à encourager d'autres citoyens à s'engager dans des actions bénévoles.

ADOPTÉE

5.14 Résolution d'appui, à la demande faite par la FQM, à la Ministre des Affaires municipales concernant les enjeux des camps de jour (résolution)

CONSIDÉRANT QUE la Ville sort complètement de son champ de compétence municipale en offrant un service de camp de jour;

CONSIDÉRANT QUE l'organisation des camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation municipale;

CONSIDÉRANT QUE malgré cela, la majorité des municipalités offrent des camps de jour estivaux;

CONSIDÉRANT QUE ces camps de jour municipaux sont animés par de jeunes moniteurs et monitrices de 14 à 17 ans en moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités dispensant des services de camp de jour à l'ensemble des enfants sont assujetties à l'application de la Charte et qui donne l'obligation à l'accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants différents;

CONSIDÉRANT tous ces besoins, les municipalités ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT également que les demandes d'accompagnements pour les enfants à besoin particulier physique ou psychologique sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accommodements appropriés aux enfants, plusieurs municipalités envisagent de mettre fin à leur offre de camps de jour tout simplement en privant ainsi l'ensemble des enfants de ce service;

CONSIDÉRANT la lettre de la FQM (Fédération québécoise des municipalités) du 10 juin 2024 demandant d'agir à la ministre des Affaires municipales et en appui à celle-ci;

EN CONSÉQUENCE

2025-04-152

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la Ville de Scotstown soutienne la demande déposée par la FQM (Fédération québécoise des municipalités) auprès de la ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 et propose les actions suivantes:

- De bonifier l'enveloppe liée au Programme d'assistance financière au loisir des personnes différentes (handicapées) – volet accompagnement ;
- Mettre en place, à court terme, un comité formé des instances pouvant être concernées afin d'analyser tous les enjeux des camps de jour municipaux – service de camps de jour qui serait sûrement mieux adapté à partir du ministère de l'Éducation ;
- Prioriser la création d'une mesure financière spécifique aux camps de jour.

QUE cette résolution soit acheminée à la ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation et à toutes les municipalités du Québec.

ADOPTÉE

5.15 Autorisation pour clé électronique pour HV (porte d'entrée principale) (résolution)

Considérant la réception de demandes des responsables de certains organismes pour obtenir une clé électronique pour l'accès à l'Hôtel de Ville pour des bénévoles de ces organismes;

2025-04-153

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal accepte cette demande de remise de clé électronique pour l'accès à l'Hôtel de Ville;

Que le conseil municipal mandate la directrice générale pour la supervision de re mise de clé à l'avenir sans une obligation d'obtenir une résolution du conseil maintien que les personnes doivent s'inscrire aux registres et défrayer le montant du dépôt exigé de 20 \$ selon les conditions adoptées par le conseil municipal.

ADOPTÉE

5.16 Suivi de la demande à la MRC HSF : rencontre publique sur le rôle d'évaluation (information)

Considérant la demande formulée par plusieurs citoyens de Scotstown concernant la nécessité d'une meilleure compréhension des procédures liées au rôle d'évaluation, des méthodes utilisées ainsi que des règles de loi en vigueur ;

Considérant que le conseil municipal a adopté une résolution en date du 4 mars 2025 pour solliciter la tenue d'une rencontre publique d'information avec le service d'évaluation de la MRC ;

Considérant que le service d'évaluation a, par courriel, refusé la tenue de cette rencontre ;

Considérant que le conseil municipal estime que l'information et la transparence sont essentielles pour le bien-être de la communauté et que les citoyens ont le droit d'être informés sur des sujets qui les concernent directement ;

Considérant que d'autres MRC, telles que celle du Granit, offrent des rencontres similaires pour informer leurs citoyens ;

2025-04-154

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE le conseil municipal de Scotstown :

1. Rejette la décision du service d'évaluation de la MRC de ne pas tenir la rencontre publique d'information.
2. Transmette une demande officielle à la MRC du Haut-Saint-François pour organiser une rencontre publique d'information à Scotstown, afin de permettre aux citoyens de poser leurs questions et d'obtenir des éclaircissements sur le rôle d'évaluation.

ADOPTÉE

5.17 Invitation, rencontre, formations, colloques, visioconférences, webinaires

5.17.1 Autorisation pour les prochaines rencontres liées aux dossiers (résolution)

Considérant que le Conseil Municipal, considérant l'importance de la participation des élus et des employés municipaux aux rencontres et événements liés à leurs fonctions, résout ce qui suit :

2025-04-155

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que Le Conseil Municipal autorise les élus et les employés municipaux à participer aux rencontres suivantes :

- 2025-03-26 : Entériner - Chambre de Commerce HSF, Conférence « Intelligence artificielle » - Frais : 35 \$.
- 2025-04-09 : MRC HSF - Rencontre des Directeurs incendie, Maires, DG : Schéma couverture de risques.
- 2025-04-10 : Soirée Nouveaux arrivants.
- 2025-04-15 : Rencontre des DG de la MRC HSF.
- 2025-04-17 : Rencontre MRC, Comité de vitalisation.
- 2025-05-22 : MTMD, Rencontre à la MRC.

Que les frais de déplacement engagés pour ces rencontres seront remboursés conformément au règlement en vigueur et sur présentation de preuves de dépenses.

ADOPTÉE

6. Sécurité publique

6.1 Sécurité incendie

6.1.1 Action collective – Camion Hino (résolution)

Considérant que :

1. La Ville de Scotstown est propriétaire d'un camion Hino admissible dans le cadre de l'action collective canadienne concernant les niveaux d'émission de certains camions Hino, qui ont été allégués comme ayant fait l'objet de fausses représentations et d'excès par rapport aux limites réglementaires.
2. Les demandeurs dans cette action collective ont conclu une entente de règlement avec Hino, qui inclut un paiement de 55 millions de dollars et des garanties additionnelles pour mettre fin au litige.
3. Cette entente permet aux membres du groupe, y compris la Ville de Scotstown, de soumettre une réclamation pour recevoir une indemnisation.
4. L'indemnisation pour chaque camion admissible sera d'au moins 1500 \$, en fonction du nombre total de réclamations valides.

2025-04-156

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que :

1. La Ville de Scotstown mandate sa directrice générale, Madame Monique Polard, pour remplir et soumettre le formulaire de réclamation au nom de la Ville, afin de bénéficier de l'indemnisation prévue dans le cadre de l'entente de règlement.

2. La directrice générale est autorisée à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne exécution de cette résolution et pour représenter la Ville de Scotstown dans toutes les démarches liées à cette réclamation.
3. Le conseil municipal sera informé des développements concernant cette réclamation et l'indemnisation reçue.

ADOPTÉE

6.1.2 Entériner les réparations du camion Hino (résolution)

Considérant que le camion Hino du Service incendie a nécessité des réparations afin d'obtenir la vérification mécanique annuelle exigée par la Société d'assurance automobile du Québec ;

Considérant que ces réparations ont été effectuées par le garage Déziel HMI ;

Considérant que le montant total des réparations s'élève à 789,42 \$, incluant la vérification annuelle mécanique et les taxes ;

2025-04-157

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal entérine les réparations effectuées au garage Déziel HMI pour le camion Hino du Service incendie.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Entériner voyage de gravier pour réparation de l'entrée privée 175, rue de Ditton : ruissèlement provenant du fossé (réparation)

Considérant que le ruissellement d'eau provenant du fossé a causé des dommages à l'entrée privée de la résidence située au 175 rue de Ditton, en raison du réchauffement des températures au cours des dernières semaines ;

Considérant la nécessité d'assurer la sécurité et l'accessibilité de cette entrée pour les résidents ;

2025-04-158

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown entérine l'achat de gravier pour procéder à la réparation de l'entrée ainsi que de l'accotement de la route dans ce secteur.

Cette mesure vise à remédier aux dommages causés et à prévenir d'éventuels problèmes futurs liés à l'écoulement des eaux.

ADOPTÉE

7.2 Travaux printaniers :

7.2.1 Achat asphalte froid,

Considérant que la Ville de Scotstown s'engage à maintenir un réseau routier sécuritaire pour le bien-être de ses citoyens ;

Considérant qu'une vérification des routes sera effectuée à la fin de l'hiver et de la période de dégel afin d'évaluer l'état des infrastructures routières ;

Considérant la nécessité de procéder à des réparations immédiates pour remédier aux nids de poule et autres dommages causés par les conditions climatiques ;

2025-04-159

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le Conseil Municipal autorise l'achat d'asphalte froid pour la réparation des nids de poule et autres dommages identifiés lors de la vérification des routes.

Cette résolution vise à garantir la sécurité des usagers de la route et à assurer un entretien adéquat des infrastructures routières de la Ville de Scotstown.

ADOPTÉE

7.2.2 Travaux de balayage des pistes cyclables (trottoirs)

Considérant que la Ville de Scotstown a reçu une offre de Monsieur Rémi Cloutier pour effectuer des travaux de balayage des pistes cyclables (trottoirs) ;

Considérant que ces travaux seront réalisés dès que les conditions climatiques le permettront, à l'aide des machineries et équipements de Monsieur Cloutier ;

Considérant que le tarif proposé pour ces services est de 110 \$ de l'heure ;

2025-04-160

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown accepte l'offre de Monsieur Rémi Cloutier pour les travaux de balayage des pistes cyclables et trottoirs, selon les modalités énoncées ci-dessus.

ADOPTÉE

8. Hygiène du milieu (réseaux municipaux, matières résiduelles et recyclables)

8.1 Service de collecte de l'Est - Affichage pour conducteur temporaire (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown est gestionnaire du service de collecte de l'Est et qu'il est essentiel d'assurer la continuité de ce service, notamment lors des congés annuels ou des absences des employés permanents ;

Considérant la nécessité de constituer une banque de chauffeurs afin de garantir une réponse rapide et efficace aux besoins de remplacement ;

Considérant que le recrutement d'un chauffeur de camion temporaire permettra de maintenir la qualité du service de collecte et d'assurer la satisfaction des citoyens ;

2025-04-161

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que :

1. La Ville de Scotstown procède à l'affichage d'un poste pour l'embauche d'un chauffeur de camion temporaire.
2. Ce recrutement vise à constituer une banque de chauffeurs qui pourra être mobilisée lors des absences des employés permanents, notamment durant les périodes de congés annuels.
3. Les modalités de l'affichage, y compris les qualifications requises, les responsabilités du poste et les conditions de travail, sont définies par la Ville de Scotstown pour le service de collecte.
4. Les candidatures seront acceptées pour une période indéterminée, et les candidats sélectionnés seront contactés pour un entretien.
5. La Ville s'engage à respecter les principes d'équité et de diversité dans le processus de recrutement.

Cette résolution vise à garantir un service de collecte efficace et à répondre aux besoins de la communauté de Scotstown.

ADOPTÉE

8.2 ÉEQ – Bac bleu : inventaire repris

Dans le cadre de la modernisation de la récupération, le gouvernement a confié à Éco Entreprise Québec (ÉEQ) la gestion de ce processus. En conséquence, la Ville de Scotstown ne pourra plus remettre ni vendre de bacs bleus, car ceux-ci seront désormais repris par ÉEQ.

ÉEQ est responsable de la fourniture des bacs bleus ainsi que des pièces nécessaires à leur entretien. Pour toute demande relative aux bacs ou aux pièces, nous invitons les citoyens à communiquer directement avec le bureau municipal.

8.3 Étude de vulnérabilité des puits d'eau potable – demandes d'estimations (résolution)

Considérant que la protection de la qualité de l'eau potable est essentielle pour la santé publique et l'environnement, et que la Ville de Scotstown est responsable de la production et de la distribution de cette ressource vitale ;

Considérant que le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection, adopté en juillet 2014, impose des obligations aux responsables des prélèvements d'eau, notamment celle de réaliser une analyse de la vulnérabilité des sites de prélèvement ;

Considérant que le Guide de réalisation des analyses de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec définit les exigences et les attentes du Ministère en matière de protection des sources d'eau ;

Considérant que la Ville de Scotstown doit se conformer à ces exigences réglementaires pour garantir la sécurité et la qualité de son approvisionnement en eau potable ;

2025-04-162

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que :

1. La Ville de Scotstown mandate des firmes d'hydrogéologues spécialisés pour réaliser une étude de vulnérabilité des sources d'eau potable.
2. Des estimations de coûts pour cette étude seront sollicitées auprès de plusieurs firmes afin d'assurer une sélection transparente et compétitive.
3. Les résultats des estimations seront présentés aux membres du conseil municipal lors de la prochaine réunion pour décision.
4. La Ville s'engage à respecter les délais et les exigences établis par le Ministère pour la réalisation de cette étude, afin d'assurer la protection de la qualité de l'eau potable pour tous les citoyens.

ADOPTÉE

8.4 Poste de pompage principal :

8.4.1 Réparation pour infiltration (résolution)

Considérant qu'il a été constaté une infiltration d'eau dans le poste de pompage principal, ce qui pourrait entraîner des dommages importants si des mesures ne sont pas prises rapidement ;

Considérant l'urgence de la situation et la nécessité de préserver l'intégrité des installations ;

2025-04-163

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le Conseil, après délibération, décide :

1. D'autoriser la réalisation des réparations nécessaires pour remédier à l'infiltration d'eau dans le poste de pompage principal.
2. De mandater les services compétents pour procéder à l'évaluation des travaux à effectuer et à la sélection des entreprises qualifiées pour réaliser ces réparations.
3. D'allouer le budget nécessaire à la réalisation de ces travaux, afin d'assurer leur exécution dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE

8.4.2 Vérification complète de l'infrastructure (résolution)

Considérant qu'il a été constaté une infiltration d'eau dans le poste de pompage d'égout principal, et que cet incident se produit pour la troisième fois depuis l'année dernière ;

Considérant l'importance de maintenir l'intégrité de notre infrastructure pour assurer un service fiable et sécuritaire à nos citoyens ;

2025-04-164

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le Conseil Municipal adopte les procédures suivantes :

1. **Évaluation de l'infrastructure** : Il est décidé de procéder à une estimation complète de l'état de l'infrastructure du poste de pompage

d'égout principal afin d'identifier les causes de l'infiltration d'eau et d'évaluer les réparations nécessaires ;

2. **Demande d'estimations** : Le Conseil mandate l'administration municipale à solliciter des devis auprès de professionnels qualifiés pour réaliser cette évaluation et proposer des solutions de réparation ;

3. **Protection de l'infrastructure** : Les résultats de cette évaluation devront être présentés lors de la prochaine réunion du Conseil, afin de déterminer les actions à entreprendre pour protéger notre infrastructure et prévenir de futurs incidents.

ADOPTÉE

8.5 Programme TECQ 2024-2028 – Annulation mandat pour plan d'intervention (résolution)

Considérant que le plan d'intervention (PI) approuvé en janvier 2019 comprend des travaux prioritaires à réaliser dans le cadre du Programme TECQ, comme l'a indiqué le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) ;

Considérant que le MAMH a précisé qu'aucune mise à jour du plan d'intervention n'est requise à ce jour ;

Considérant que, pour programmer des travaux de remplacement de conduites qui n'ont pas la classe d'intervention intégrée « D » dans le PI existant, il est possible de soumettre un addenda justifiant l'admissibilité des conduites à remplacer ;

2025-04-165

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le Conseil municipal annule la résolution 2024-04-108, à la suite des informations reçues par courriel du MAMH.

ADOPTÉE

8.6 MRC HSF – Mesure et vidange des fosses septiques 2025 : information aux propriétaires (résolution)

Considérant que la MRC du Haut-Saint-François a transmis le calendrier 2025 des mesures et vidanges des fosses septiques à effectuer dans chacune des municipalités, ainsi que des informations importantes relatives à ces travaux ;

Considérant l'importance de tenir informés les propriétaires de fosses septiques sur les dates et modalités de ces interventions ;

2025-04-166

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown s'engage à :

1. Transmettre directement par courrier les informations pertinentes à chaque propriétaire possédant une fosse septique, afin de garantir que tous soient informés des mesures et vidanges à venir.
2. Diffuser ces informations sur le site web de la ville et sur sa page Facebook, afin d'atteindre un public plus large et de s'assurer que les renseignements soient facilement accessibles.

3. Publier les détails relatifs aux mesures et vidanges des fosses septiques dans l'Info-Scotstown ainsi que dans le journal l'Événement, pour assurer une communication efficace et transparente avec la communauté.

Cette résolution vise à garantir que tous les citoyens de Scotstown soient bien informés des travaux à venir et des responsabilités qui leur incombent en matière de gestion de leurs fosses septiques.

ADOPTÉE

8.7 Entériner les travaux pour débloquer le réseau d'égout : rue de Ditton (2025-03-26) (résolution)

Considérant les travaux d'urgence effectués le 26 mars dernier pour débloquer le réseau d'égout sur la rue de Ditton, au niveau de la résidence du numéro civique 155, la Ville de Scotstown entérine les actions entreprises pour remédier à cette situation.

2025-04-167

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal approuve les frais associés à ces travaux, incluant l'expertise de caméra réalisée par l'entreprise Bell-eau-clerc ainsi que les frais d'excavation nécessaires pour le déblocage du réseau.

Que la Ville s'engage à diffuser des informations auprès des citoyens afin de les sensibiliser sur l'interdiction de jeter des lingettes dans les toilettes. Ces lingettes sont responsables de blocages dans le réseau d'aqueduc et peuvent causer des dommages aux pompes des postes de pompage, entraînant des coûts onéreux que la Ville devra assumer.

Que cette résolution vise à garantir le bon fonctionnement des infrastructures et à préserver la qualité des services offerts aux citoyens de Scotstown.

ADOPTÉE

8.8 Travaux de remplacement des canalisations des réseaux au Parc Walter-MacKenzie (résolution)

Considérant que l'usage des canalisations d'égout au Parc Walter-MacKenzie a considérablement augmenté au cours des dernières années, entraînant des blocages récurrents au cours des deux dernières années ;

Considérant la nécessité d'augmenter le diamètre des canalisations pour répondre à cette demande croissante et éviter de futurs désagréments ;

2025-04-168

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que :

1. La Ville de Scotstown procédera au remplacement des canalisations d'égout au Parc Walter-MacKenzie, en commençant les travaux à partir de la rue Victoria Ouest jusqu'au camping de la rivière Étoilés.
2. Les frais liés à ces travaux seront partagés avec la Société de développement Scotstown-Hampden, conformément aux secteurs des travaux effectués.

3. Le conseil autorise l'achat des matériaux nécessaires, incluant les canalisations, les pièces et les matériaux granulaires requis pour la réalisation des travaux.
4. Le conseil mandate les entreprises de machineries lourdes pour l'exécution des travaux.
5. Les travaux devront être réalisés dans les prochaines semaines afin d'assurer une amélioration rapide et efficace du système d'égout.

ADOPTÉE

8.9 Journées écocentre mobile – Dates et informations (résolution)

Considérant que l'Écocentre mobile est un service ponctuel mis à disposition des résidents de la Ville de Scotstown, permettant à ceux qui ne peuvent pas ou ne souhaitent pas se rendre à l'écocentre régional pour se départir de divers résidus, notamment des déchets en bois et des meubles en bois ;

Considérant que ce service gratuit vise à réduire la quantité de déchets envoyés au site d'enfouissement, contribuant ainsi à la diminution des coûts et à la protection de l'environnement ;

Considérant que les journées d'Écocentre mobile pour l'année 2025 sont fixées aux samedis 24 mai et 18 octobre ;

Considérant que les citoyens de Scotstown devront se rendre au garage municipal pour bénéficier de ce service ;

Considérant que des informations détaillées concernant les objets et matériaux acceptés à l'Écocentre mobile seront diffusées sur le site web de la ville, sur sa page Facebook, ainsi que dans l'Info-Scotstown et le journal L'Événement ;

2025-04-169

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown encourage tous ses résidents à profiter de ce service afin de favoriser une gestion responsable des déchets et de contribuer à un environnement plus sain.

ADOPTÉE

8.10 Location de conteneur pour les encombrants et frais (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a évalué les coûts associés à la collecte des gros déchets encombrants pour l'année 2025,

Considérant que ces coûts sont jugés très élevés pour le budget municipal,

2025-04-170

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que :

1. La Ville de Scotstown ne procédera pas à une collecte des gros déchets encombrants de porte-à-porte au cours de l'année 2025.
2. Afin de répondre aux besoins des citoyens, la ville louera un conteneur de 40 verges auprès de l'entreprise Transport Excavation Thompson Inc. au coût de 160 \$ par mois, plus taxes, pour la période de juin à septembre 2025.

3. Les frais de transport du conteneur s'élèveront à 270 \$, plus taxes.
4. Un conteneur sera installé au garage municipal pour permettre aux citoyens de disposer de leurs gros déchets encombrants.
5. Les informations relatives à ce service seront diffusées aux citoyens dans les prochaines semaines via les réseaux sociaux de la ville et l'Info-Scotstown.

Cette résolution vise à assurer une gestion efficace des déchets tout en tenant compte des contraintes budgétaires de la ville.

ADOPTÉE

8.11 Récupex : collecte de vêtements – Date et publicité (résolution)

Considérant que la ville de Scotstown s'engage activement dans des initiatives environnementales et communautaires ;

Considérant que l'événement "L'Estrie met ses culottes", organisé par l'organisme Récupex, permet de ramasser des vêtements usagés et des articles pouvant avoir une seconde vie ;

Considérant que cette collecte est un service gratuit qui offre aux citoyens l'opportunité de contribuer à la protection de l'environnement tout en soutenant des pratiques de réutilisation ;

2025-04-171

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la ville de Scotstown participera à l'événement "L'Estrie met ses culottes" qui se déroulera le samedi 10 mai 2025.

Que les citoyens sont invités à participer à cette belle initiative en apportant leurs vêtements et articles usagés. Les informations détaillées concernant la collecte seront diffusées sur le site web de la ville, sur la page Facebook de Scotstown, ainsi que dans l'Info-Scotstown.

ADOPTÉE

9. Aménagement, urbanisme et développement

9.1 Projet SHED – Annulation de l'ajout des extensions (résolution)

Considérant que la Ville de Scotstown a initialement adopté la résolution 2024-12-570, acceptant le projet de construction d'un prolongement de la structure (trottoir) en bois pour le projet de SHED ;

Considérant les recommandations de l'entrepreneur reçues récemment, soulignant les risques potentiels liés aux glaces de la rivière au saumon, qui pourraient endommager la structure en bois prévue ;

Considérant l'importance de garantir la sécurité et la durabilité des infrastructures de notre ville ;

2025-04-172

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal de Scotstown annule la construction de ces structures en bois, en tenant compte des préoccupations soulevées par l'entrepreneur et des conditions environnementales.

Cette décision vise à protéger les intérêts de la communauté et à assurer la sécurité des usagers.

ADOPTÉE

9.2 MRC HSF – FRR Volet 2 2025-2026 – Dépôt de projet (résolution)

Considérant que le Programme d'aide financière FRR volet 2 local vise à encourager la mobilisation des communautés et à soutenir la réalisation de projets structurants pour améliorer les milieux de vie dans les domaines social, culturel, économique ou environnemental ;

Considérant que la Ville de Scotstown est éligible à une aide financière d'un montant de 14 664,28 \$, représentant 75 % du coût total des projets à réaliser ;

Considérant que cette somme doit être dépensée en totalité au plus tard le 31 mars 2026 ;

Considérant que le Conseil Municipal souhaite étudier divers projets susceptibles de bénéficier de cette aide financière ;

2025-04-173

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que :

1. Le Conseil Municipal étudiera les projets potentiels qui pourraient être soumis dans le cadre du Programme d'aide financière FRR volet 2 local.
2. Le Conseil Municipal se réserve le droit d'adopter une résolution formelle lors d'une prochaine séance afin de soumettre une demande d'aide financière pour les projets retenus.
3. Le Conseil Municipal s'engage à respecter les délais et conditions stipulés par le programme afin d'assurer la bonne utilisation des fonds alloués.

ADOPTÉE

10. Loisir et culture

10.1 Camp de Scotstown-Hampden : service 2025 (résolution)

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 2023-01-031 stipulant que le conseil municipal de la Ville de Scotstown accepte de prendre en charge le Service d'animation estival (SAE) et qu'un comité soit formé de représentants des conseils municipaux de Scotstown et de Hampden, des directrices générales des deux municipalités et de citoyens(nes);

Considérant qu'un Service d'animation estivale a été organisé en 2023 et 2024, mais que la clientèle a diminué beaucoup la deuxième année;

Considérant que le conseil municipal a adopté la résolution 2025-03-118 lors de sa séance du 4 mars 2025, dans le but de recueillir l'opinion des

citoyens concernant la mise en place d'un service d'animation estival pour l'année 2025 ;

Considérant qu'un sondage a été diffusé dans l'Info-Scotstown, ainsi que sur le site web et la page Facebook du conseil, afin de permettre à la population de s'exprimer sur ce sujet.

Considérant qu'après avoir pris en compte les résultats du sondage, il a été constaté que le nombre de réponses reçues était très limité, indiquant un intérêt minimal de la part de la clientèle potentielle.

Considérant qu'en tenant compte de l'ampleur du travail nécessaire pour la planification, le recrutement du personnel, ainsi que des frais et des exigences associés à l'offre de ce service ;

2025-04-174

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Nadine Pesant, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil décide, avec regret, d'annuler le service d'animation estival pour l'année 2025.

Que cette décision a été prise dans le souci de garantir une utilisation efficace des ressources publiques et de répondre au mieux aux attentes de la communauté.

Que le conseil remercie tous ceux qui ont participé au sondage et reste à l'écoute des besoins et des suggestions des citoyens pour les futures années et initiatives.

10.1.1 Remboursement d'une partie de l'aide financière de la période estivale 2024 (résolution)

Considérant que la ville de Scotstown a reçu une aide financière de 10000 \$ pour le projet de garde estivale et de 5000 \$ pour le projet de garde pendant la semaine de relâche en 2024 ;

Considérant qu'à la suite de l'analyse des données fournies au gouvernement, le projet de garde estivale a été jugé non bonifié au sens du cadre normatif du programme, et que les dépenses associées à ce projet sont considérées comme non admissibles par bonification, notamment en ce qui concerne :

- L'augmentation du nombre d'heures, de journées ou de semaines de l'offre de garde existante ;
- L'augmentation de la capacité d'accueil, c'est-à-dire du nombre d'enfants d'âge scolaire de parents-travailleurs ou de parents-étudiants ;

Considérant que les données fournies dans le formulaire de reddition de comptes ne révèlent pas de bonifications concernant les points mentionnés ci-dessus ;

Considérant que les dépenses déclarées pour le projet de garde pendant la relâche sont admissibles ;

Considérant la décision du Ministère de ne pas octroyer le deuxième versement prévu à la convention d'aide financière et de demander le remboursement d'un montant de 8 500 \$;

2025-04-175

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le Conseil Municipal de Scotstown s'engage à rembourser la somme de 8 000 \$ au Ministère de la Famille pour le projet "PIC-05-031" du Programme "RSPE".

Que le remboursement sera effectué par chèque libellé au "Ministre des Finances".

ADOPTÉE

10.1.2 Assemblée générale annuelle (résolution)

Considérant que :

1. Le Camp de Scotstown-Hampden a pour mission l'Organisation du service d'animation estivale et autres activités pour les jeunes familles de la Ville de Scotstown et la Municipalité de Hampden.
2. Il est nécessaire de renouveler le conseil d'administration afin d'assurer la continuité et l'efficacité des opérations de l'organisme.
3. La ville soutient activement l'organisme dans sa mise à jour de ses effectifs et dans ses efforts pour maintenir un service de qualité à la communauté.
4. Il est impératif de nommer des signataires auprès de l'institution bancaire pour le remboursement des frais de rémunération des employés pour l'année 2024 et d'autres dépenses connexes.

2025-04-176

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

1. Une assemblée générale annuelle soit convoquée au cours des prochaines semaines afin de procéder à la nomination des membres du conseil d'administration.
2. Les membres présents à l'assemblée soient invités à proposer des candidats pour le conseil d'administration.
3. Les signataires auprès de l'institution bancaire soient désignés lors de cette assemblée, afin de faciliter le remboursement des frais de rémunération des employés et d'autres effets nécessaires au bon fonctionnement de l'organisme.
4. La direction de l'organisme soit chargée de préparer les documents nécessaires et de communiquer avec l'institution bancaire pour assurer une transition fluide.

ADOPTÉE

10.2 Parc intergénérationnel : Entente avec le CRIFA – annulation (résolution)

Considérant que la résolution 2025-03-120 a été adoptée lors de la séance du 4 mars 2025, visant à établir une entente avec le Centre de formation professionnelle de Coaticook (CRIFA) pour la plantation des arbres dans le cadre du projet du parc intergénérationnel ;

Considérant que, suite à une révision de l'horaire du centre, il a été déterminé que l'entente ne peut pas être mise en œuvre comme prévu ;

2025-04-177

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le conseil municipal annule la résolution 2025-03-120.

ADOPTÉE

10.3 Cœur Villageois – Contribution financière 2025 (résolution)

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des besoins exprimés par l'organisme Cœur Villageois lors d'une rencontre avec sa représentante, a décidé d'adopter la résolution suivante :

Considérant l'importance des initiatives communautaires visant à embellir et sécuriser notre environnement, le conseil municipal s'engage à accorder une aide financière à l'organisme Cœur Villageois.

2025-04-178

SUR LA PROPOSITION unanime des membres du conseil qui assistent à la séance, il est résolu

QUE :

1. Le conseil municipal accepte de contribuer à hauteur d'un maximum de 2000 \$ à l'organisme Cœur Villageois.
2. Cette somme sera principalement destinée à leur projet de nouvelles maisons, qui seront éclairées par des lumières DEL, à installer dans des endroits protégés du parc Walter-MacKenzie.
3. Ce projet sera réalisé en partenariat avec l'école primaire Saint-Paul et la Maison des jeunes, renforçant ainsi les liens entre les différentes entités de notre communauté.
4. L'organisme Cœur Villageois pourra utiliser une partie de l'espace publicitaire de la Ville de Scotstown au Journal Le Haut-Saint-François payé par la montant 2025. L'organisme devra transmettre à la municipalité leur demande ou leur texte qui sera envoyé au journal par la ville.

Cette résolution témoigne de l'engagement du conseil municipal à soutenir des projets qui favorisent le bien-être et la sécurité de nos citoyens, tout en encourageant la collaboration entre les organismes locaux.

ADOPTÉE

10.4 Demande d'utilisation de la patinoire par le Club pickleball (résolution)

Considérant que les activités proposées par le Club de Pickleball favorisent la pratique sportive, le bien-être communautaire et l'engagement des citoyens ;

Considérant que le Club demande au conseil municipal d'autoriser la patinoire pour la période estivale;

Considérant que les horaires d'utilisation demandés sont les suivants :

- Lundis et jeudis de 18 h 30 à 20 h 30
- Samedis de 9 h à 12 h

2025-04-179

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que le Conseil Municipal de Scotstown :

1. Accorde l'autorisation d'utilisation de la patinoire au Parc multifonctionnel au Club de Pickleball de Scotstown pour les horaires mentionnés ci-dessus pendant la période estivale.
2. Demande au Club de Pickleball de respecter les règlements en vigueur concernant l'utilisation des installations municipales et de veiller à la sécurité de tous les participants.
3. Invite le Club à faire un rapport d'activité à la fin de la saison estivale afin d'évaluer l'impact de ces activités sur la communauté.

ADOPTÉE

11. Demande de soutien financier, commandite, etc.

11.1 Action Saint-François : activités de nettoyage des rives, de plantation d'arbres et de sensibilisation en 2025 (résolution)

Considérant qu'Action Saint-François est un organisme de bienfaisance reconnu, œuvrant depuis 1992 pour l'assainissement, la restauration, l'aménagement et la protection des cours d'eau du bassin versant de la rivière Saint-François ;

Considérant que cet organisme réalise des actions concrètes sur le terrain et sensibilise la population estrienne à l'importance d'une bonne qualité de l'eau et de l'écoresponsabilité ;

Considérant que la ville de Scotstown reçoit un nombre croissant de demandes de commandites de divers organismes et initiatives locales ;

Considérant que le budget alloué aux commandites est limité et ne permet pas de répondre favorablement à toutes les demandes ;

2025-04-180

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la ville de Scotstown, bien qu'appréciant le travail essentiel d'Action Saint-François, se voit dans l'obligation de refuser la demande de soutien financier pour cette année, en raison des contraintes budgétaires et du volume élevé de demandes reçues.

Cette décision ne remet pas en question l'importance des actions menées par Action Saint-François, et la ville de Scotstown encourage cet organisme à poursuivre ses efforts en faveur de la protection de l'environnement et de la qualité de l'eau. La ville reste ouverte à d'éventuelles collaborations futures lorsque les conditions budgétaires le permettront.

ADOPTÉE

11.2 La Relève du HSF - Demande de commandite Projet Dans Mon Sac À Dos Édition 2025 (résolution)

Considérant que La Relève du Haut-Saint-François est un organisme communautaire dédié à l'amélioration du milieu de vie des familles de notre région ;

Considérant que le projet "Dans mon sac à dos - édition 2025" vise à soutenir les familles en leur fournissant des ressources essentielles et en favorisant l'engagement communautaire ;

Considérant que la Ville de Scotstown, bien qu'elle ne contribue pas financièrement au projet, offre un soutien précieux en fournissant gratuitement un local, ainsi que le chauffage et l'électricité nécessaires à la tenue des activités de l'organisme ;

Considérant l'importance de la collaboration entre les organismes communautaires et les municipalités pour le bien-être des familles ;

2025-04-181

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que :

1. La Relève du Haut-Saint-François soit encouragée dans sa démarche de recherche de commandites pour le projet "Dans mon sac à dos - édition 2025", afin de garantir le succès de cette initiative bénéfique pour la communauté.
2. La Ville de Scotstown réaffirme son engagement à soutenir les initiatives communautaires par la mise à disposition de ses infrastructures, tout en reconnaissant l'importance d'un soutien financier pour la réalisation de projets tels que celui-ci.
3. Un appel soit lancé aux entreprises et aux citoyens de Scotstown pour qu'ils envisagent de contribuer au projet par des commandites ou des dons, afin de renforcer le tissu social et d'améliorer la qualité de vie des familles de notre communauté.

ADOPTÉE

11.3 UPA Estrie – Banquet des champs (résolution)

Considérant que le 25 avril prochain se tiendra la première édition du Banquet des Champs en Estrie, un événement organisé par la Fédération UPA-Estrie, visant à célébrer l'activité agricole de notre région ;

Considérant que cet événement offre une occasion unique de mettre en valeur l'agriculture locale et de rassembler la communauté autour de cette thématique essentielle ;

Considérant que la ville de Scotstown a été sollicitée pour s'associer à cet événement en tant que partenaire financier ;

Considérant que, après évaluation des ressources financières et des priorités budgétaires actuelles, la ville de Scotstown ne peut pas participer au plan de commandite proposé pour cet événement ;

2025-04-182

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Marjolaine Guillemette, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

QUE la ville de Scotstown exprime son soutien moral à l'initiative du Banquet des Champs et encourage la Fédération UPA-Estrie dans l'organisation de cet événement, tout en regrettant de ne pas pouvoir s'engager financièrement cette année.

ADOPTÉE

11.4 Club Quad Mont-Mégantic – FestiQuad

Considérant que le Club Quad Mont-Mégantic organise le FestiQuad, qui inclut une promenade en VTT, un souper et diverses activités le 14 juin 2025 ;

Considérant que le Club Quad Mont-Mégantic a soumis une demande de commandite à la Ville de Scotstown pour cet événement ;

Considérant que la Ville de Scotstown reçoit de nombreuses demandes de commandites et ne peut pas répondre favorablement à toutes ces demandes en raison de contraintes budgétaires ;

2025-04-183

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Cathy Roy, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la Ville de Scotstown, bien qu'appréciant l'initiative du Club Quad Mont-Mégantic et l'importance de l'événement pour la communauté, ne pourra pas accorder de commandite pour le FestiQuad cette année.

Que la Ville encourage le Club Quad Mont-Mégantic à explorer d'autres sources de financement et à continuer d'organiser des événements qui favorisent le dynamisme et l'engagement de la communauté.

ADOPTÉE

12. Période de questions : sujets relatifs à l'ordre du jour de la séance

Monsieur Désilets, Maire, répond aux questions des personnes présentes dans l'assistance.

Nomination d'un représentant du conseil municipal à la Bibliothèque municipale

Considérant la nécessité de désigner un représentant du conseil municipal pour siéger au sein de la bibliothèque municipale ;

Considérant l'engagement et l'expérience de Madame Nadine Pesant en tant que conseillère municipale ;

2025-04-184

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

que le conseil municipal adopte la résolution suivante :

Le conseil municipal nomme Madame Nadine Pesant, conseillère municipale, en tant que représentante du conseil pour la bibliothèque municipale.

Cette nomination prendra effet immédiatement et remplace toutes résolutions antérieures à ce sujet et est valable jusqu'à nouvel ordre.

ADOPTÉE

13. Levée de la séance (résolution)

2025-04-185

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sonia Cloutier, il est résolu par les membres du conseil qui assistent à la séance

Que la levée de la séance soit prononcée. Il est 20 h 50.

ADOPTÉE

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 1er AVRIL 2025

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Marc-Olivier Désilets, Maire

Monique Polard, Directrice générale